

N° : DP 20/273

## DECISION DU PRESIDENT

### ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'UN MONTANT DE 2 500 EUROS A L'ASSOCIATION "SNSM - CENTRE DE FORMATION ET D'INTERVENTION TOULON-VAR"

#### Le Président de la Métropole

**VU** le décret n°2017-1758 en date du 26 décembre 2017 portant création de la Métropole Toulon Provence Méditerranée,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'article 1 de l'ordonnance n°2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

**VU** la délibération n°07/11/23/191 du 16 novembre 2007 portant compétences supplémentaires l'animation et la coordination de la vie locale dans la Communauté d'Agglomération,

**CONSIDERANT** la demande de subvention émanant de l'association « Société Nationale de Sauvetage en Mer – Centre de Formation et d'Intervention de Toulon-Var » dont le siège social est situé à Toulon, et qui a pour objet d'instituer et exercer une action préventive permanente parmi les usagers de la mer, de former et entraîner les personnels nécessaires à l'exécution de ces actions,...

**CONSIDERANT** que les actions de sauvetage menées par cette association doivent être exécutées par du personnel compétent et efficace disposant de matériel de secours performant,

**CONSIDERANT** qu'il est primordial d'équiper la S.N.S.M et de l'aider à former son personnel spécialisé pour répondre à des situations « vitales »,

**CONSIDERANT** le caractère exceptionnel de la demande chiffrée à 2 500 euros,

## **D E C I D E**

### **ARTICLE 1**

**D'ATTRIBUER** une subvention de 2 500 euros (deux mille cinq cents euros) à l'association « Société Nationale de Sauvetage en Mer – Centre de Formation et d'Intervention de Toulon-Var ».

## **ARTICLE 2**

**DE DIRE** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Principal de l'exercice 2020 opération n°2, article 65748.

La présente Décision sera

- transmise à Monsieur le Préfet
- reproduite sur le Registre ouvert à cet effet
- affichée sur les panneaux destinés à cet effet
- communiquée sous forme de donner acte du Conseil Métropolitain lors de sa prochaine séance

Fait à Toulon, le **26 JUIN 2020**

Hubert FALCO

Président de la Métropole  
Toulon Provence Méditerranée  
Ancien Ministre

